

MISE EN VALEUR DE LA FORÊT

TALVOUDEKAAT AR C'HOADOU

BÉNÉFICIAIRES

Communes, EPCI et associations propriétaires de parcelles situées dans le Morbihan.

MONTANT DE LA SUBVENTION

	1 ^{ère} éclaircie résineuse (1)	Élagage		Taille de formation		Dépressage (2)
	Bois rouge et blanc	Résineux	Peupliers et feuillus précieux	2 à 4 m	4 à 6 m	Régénération naturelle et artificielle
Montant subventionnable/ha	780 €	858 €	702 €	335 €	381 €	640 €
Taux de subvention	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %
Plafond de surface éligible	-	4 ha		-		4 ha
(suite)	Boisement (*)		Régénération			
	Feuillus précieux (3)	Feuillus sociaux (4)	Itinéraire 1 Régénération naturelle (pins maritimes et résineux exotiques)		Itinéraire 2 Régénération artificielle (pins maritimes)	
Montant subventionnable/ha	2 500 €	3 350 €	800 €		2 680 €	
Taux de subvention	50 %	50 %	50 %		50 %	
Plafond de surface éligible	10 ha				4 ha	

(*) Les feuillus sociaux ont un cycle de végétation plus long (70 à 120 ans) que les feuillus précieux (40 à 70 ans). Par ailleurs, ils sont plantés plus serrés et les plants ont un prix d'achat plus élevé.

(1) Les opérations éligibles sont celles se traduisant par un déficit en terme de revenu.

(2) Le dépressage est une éclaircie précoce (12-13 ans).

(3) Feuillus précieux : chêne rouge d'Amérique, aulne, châtaignier, érable sycomore, merisier, frêne commun.

(4) Feuillus sociaux : chênes rouvre et pédonculé, hêtre.

PIÈCES À FOURNIR

- Dossier complété à se procurer auprès du Centre régional de la propriété forestière de Bretagne (CRPF) ;
- Plan de situation au 1/25 000 ;
- Extrait du plan cadastral ;
- Extrait de matrice ou attestation notariée de propriété ;
- Engagement de conduite d'une gestion forestière durable des parcelles concernées à travers l'adhésion à une procédure de certification (charte CRPF, PEFC, FSC...) ;
- Relevé d'identité bancaire ou postal.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Centre régional de la propriété forestière de Bretagne (CRPF)
Antenne du Morbihan – BP 398 - 56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 62 60 95

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction de l'environnement
Service des espaces naturels sensibles
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 - 56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 81 82